



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-05-04 modifiant le Règlement RV-2006-04-69 sur les arrêts obligatoires

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification de l'article 1 « Installation de panneaux d'arrêt »**

L'article 1 du Règlement RV-2006-04-69 sur les arrêts obligatoires est modifié par l'addition des paragraphes suivants :

« 11° sur la rue des Chevaliers, à l'intersection de la rue des Bruants, dans le secteur Saint-Nicolas;

12° sur la rue des Maubèches, à l'intersection de la rue des Chevaliers, dans le secteur Saint-Nicolas;

13° sur la rue des Viréos, à l'intersection de la rue des Chevaliers, dans le secteur Saint-Nicolas;

14° sur la rue des Chevaliers, à l'intersection de la rue des Harfangs, dans le secteur Saint-Nicolas;

15° sur la rue des Bruants, à l'intersection de la rue des Sizerins, dans le secteur Saint-Nicolas;

16° sur la rue des Sizerins, à l'intersection de la rue des Harfangs, dans le secteur Saint-Nicolas;

17° sur la rue des Cardinaux, à l'intersection de la rue des Sizerins, dans le secteur Saint-Nicolas;

18° sur la rue des Cardinaux, à l'intersection de la rue des Bruants, dans le secteur Saint-Nicolas;

19° sur la rue des Moucherolles, à l'intersection de la rue des Sizerins, dans le secteur Saint-Nicolas;

20° sur la rue des Moucherolles, à l'intersection du chemin Forestier, dans le secteur Saint-Nicolas;

21° sur la rue Thomas-Chapais, en direction est et ouest, à l'intersection de la rue Hector-Fabre, dans le secteur Lévis;

22° sur la rue des Chevaliers, à l'intersection de la rue des Sizerins, dans le secteur Saint-Nicolas;

23° sur la rue des Harfangs, à l'intersection du chemin Forestier, dans le secteur Saint-Nicolas;

24° sur la rue de la Concorde, à l'intersection de l'entrée de l'immeuble sis au numéro civique 990, en direction est dans le secteur Saint-Romuald;

25° sur la rue de la Concorde, à l'intersection de l'entrée de l'immeuble sis au numéro civique 940 chemin du Sault, en direction ouest, dans le secteur Saint-Romuald »

Adopté le 19 juin 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 JUIN 2006